

PME ET TERRITOIRE

TURENNE CAPITAL PARTENAIRES

---

RAPPORT DE GESTION

---

AU 31 DECEMBRE 2024

FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUES

---

## **SOMMAIRE**

---

- I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU FONDS**
- II. RAPPORT D'ACTIVITE DE L'EXERCICE**
- III. PRESENTATION DES PERFORMANCES DU FONDS**
- IV. COMPTES ANNUELS**
- V. RAPPORT DE GESTION**
- VI. LA DEMARCHE ESG**
- VII. ANNEXES**

## I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU FONDS

### Rappel des caractéristiques du Fonds

---

Structure	Fonds Commun de Placement à Risques
Date de constitution	17 juillet 2023
Durée	8 ans, prorogeable 2 ans
Engagement global initial	20 212 100 €
Catégorie des parts	40 020 parts A d'une valeur nominale de 500 € soit 20 010 000 € 202 100 parts B d'une valeur nominale de 1 €
Engagement global au 31 décembre 2024 (après rachat de parts)	20 172 100 €
Catégorie des parts	39 940 parts A d'une valeur nominale de 500 € soit 19 970 000 € 202 100 parts B d'une valeur nominale de 1 €
Code ISIN parts A	FR001400ET15
Code ISIN parts B	FR001400ET23
Millésime du fonds	2023
Zone Géographique	France et majoritairement Hauts-de-France
Périodicité d'édition des reportings	Semestrielle
Société de Gestion	TURENNE CAPITAL PARTENAIRES 9 rue de Téhéran 75008 PARIS 01 53 43 03 03 <a href="http://www.turennecapital.com">www.turennecapital.com</a> RCS B 428 167 910
Agrément AMF	GP 99038
Dépositaire	CACEIS BANK 89 – 91 rue Gabriel Péri 92120 Montrouge
Commissaire aux Comptes	KPMG S.A. Tour Eqho 2 avenue Gambetta 92 400 Courbevoie
Délégataire comptable	BAKER TILLY STREGO 16, rue de Monceau 75008 Paris

## **Stratégie d'investissement**

---

### **1) Genèse : Investir dans le développement économique de votre région**

Le FCPR PME ET TERRITOIRE (ci-après le « Fonds ») a pour ambition d'investir dans des entreprises qui pourront se développer à travers la création d'emplois et la préservation d'un ancrage local significatif de leurs activités.

Il investira directement ou indirectement dans des sociétés non cotées françaises majoritairement situées dans les Hauts-de-France et appartenant aux catégories des Petites et Moyennes Entreprises (« PME ») et Entreprises de Taille Intermédiaire (« ETI »).

### **2) Principales caractéristiques du FCPR PME ET TERRITOIRE**

Le Fonds a pour objectif d'investir directement ou indirectement au moins soixante-quinze (75 %) du Montant Total des Souscriptions dans des sociétés non cotées françaises majoritairement situées dans les Hauts-de-France et appartenant aux catégories des Petites et Moyennes Entreprises (« PME ») et Entreprises de Taille Intermédiaire (« ETI ») (ci-après les « Entreprises » ou les « Sociétés »).

En complément, le Fonds bénéficiera d'une diversification de ses investissements grâce autres implantations régionales de la Société de Gestion, lui permettant d'avoir notamment accès à des opportunités d'investissement peu intermédiées et de développer un accompagnement de proximité auprès des dirigeants de ces Entreprises et la possibilité d'investir dans des Fonds gérés par la Société de Gestion et ses Affiliées.

### **3) Tickets et Outils d'investissement**

Le Fonds se laisse la possibilité d'accompagner les Entreprises à chaque stade de leur développement. Il investira notamment à travers des opérations de capital-développement et/ou capital-transmission en titres de capital, titres pouvant donner accès au capital propres, parts de Fonds de Capital-Investissement et instruments de dette.

Il privilégiera les investissements en tant que minoritaire, seul ou associé à d'autres investisseurs financiers. Ces investissements pourront être réalisés essentiellement à travers des parts de fonds gérés par la Société de Gestion et ses affiliées.

## Le mot de l'Equipe de Gestion

---

Chers Souscripteurs,

Vous avez souscrit des parts du FCPR PME ET TERRITOIRE par l'intermédiaire du Crédit Agricole Nord de France et nous vous remercions de la confiance que vous portez à ce Fonds : un accès aux entreprises principalement non cotées, à travers un portefeuille diversifié composé d'une soixantaine de PME/ETI françaises majoritairement actives dans votre région.

Géré par Turenne Capital Partenaires, PME ET TERRITOIRE s'inscrit dans une mission d'accompagnement des entreprises à travers la création d'emplois en régions et la préservation d'un ancrage local significatif de leurs activités. Il s'agit notamment de :

- Permettre le développement et la transition actionnariale/managériale des entreprises dans les territoires et principalement dans les Hauts-de-France,
- Favoriser le développement et le maintien des centres de décisions en régions.

Grâce à son implantation à Lille, le groupe Turenne gère depuis 2010 à travers Nord Capital Investissement un portefeuille composé d'une cinquantaine de PME/ETI situées principalement dans les Hauts-de-France. La société de capital-risque Nord Capital Investissement dans lequel PME ET TERRITOIRE est investi depuis le quatrième trimestre 2023 est l'une des plus importantes structures de capital-investissement de votre région.

Avec le FCPR PME ET TERRITOIRE, le groupe Turenne offre un accès inédit au capital-investissement permettant aux investisseurs particuliers de contribuer au dynamisme économique de leur région.

L'année 2024 a été marquée par la persistance d'un contexte géopolitique international particulièrement tendu et par de fortes turbulences politiques en France depuis l'été. La situation économique se dégrade depuis fin 2024 même si l'inflation est désormais contenue et que les taux d'intérêts se sont stabilisés et ont amorcé une tendance légèrement baissière.

Malgré un contexte macro-économique moins porteur en 2024 qu'en 2023, l'équipe de gestion a été sélective dans ses choix en investissant 2,3 millions d'euros dans deux ETI régionales, acteurs de référence sur leur marché respectif comme décrites ci-dessous.

Au 31 décembre 2024, 80% de l'actif net était ainsi investi en titres de capital-investissement conformes à sa stratégie d'investissement régional. Ce déploiement rapide a permis de limiter l'effet courbe en J sur la valeur liquidative (résultant des frais de lancement du fonds préalables à ses investissements) de la part A qui est en hausse de 1% depuis l'origine, soit dix-huit mois après son lancement. Le portefeuille étant quasiment constitué, les capitaux investis devraient être créateurs de valeur sur les prochains exercices bien qu'il convienne de rester particulièrement vigilant car la dégradation récente de la situation économique en France pourrait avoir des impacts défavorables sur l'activité de certaines de ses sociétés.

## II. RAPPORT D'ACTIVITE DE L'EXERCICE

### 1) Contexte

Le Fonds a été créé le 17 juillet 2023.

Les souscriptions reçues permettent à l'équipe de gestion d'investir des tickets s'élevant jusqu'à environ 2M€ dans des participations en direct et jusqu'à environ 7M€ en parts de Fonds de Capital-Investissement, et donc d'étudier des opportunités d'investissement directes ou indirectes concernant les PME et ETI, conformes à la stratégie du FCPR PME ET TERRITOIRE.

### 2) Investissements réalisés sur la période (éléments détaillés en Annexe I)

Deux investissements ont été réalisés au cours de l'année 2024 :

#### - **DREAMCO/ALVENE (23/05/2024)**

Fondée en 2001 et implantée à Villers-Bocage (80), Alvène est spécialisée dans la conception et la fabrication de systèmes de ventilation de cuisines professionnelles et s'adresse à une clientèle de professionnels de la restauration principalement en France et dans une moindre mesure en Suisse, en Belgique et au Luxembourg. La société propose une large offre de produits au travers de gammes standards qui peuvent être expédiées le jour de la commande et de solution sur-mesure permettant une adaptation des produits aux besoins des clients.

Après avoir accompagné les dirigeants de la société dans une première opération de transmission entre 2013 et 2017, Nord Capital Investissement a participé à une seconde opération de transmission en 2017, aux côtés de Bpifrance Investissement et SOCADIF, en investissant dans la holding de reprise d'ALVENE, WINDCO.

Cette deuxième opération de transmission arrivant à son terme, les dirigeants ont exprimé leur souhait de réinvestir intégralement leur plus-value aux côtés des cadres et ont sollicité leurs investisseurs actuels (Bpifrance Investissement, Nord Capital Investissement et SOCADIF).

Cette nouvelle opération a pris la forme d'un LBO pour lequel la société DREAMCO a été constituée afin d'acquérir les titres des investisseurs de WINDCO ayant exprimé leur souhait d'être rendus liquides (Bpifrance et SOCADIF).

L'investissement dans DREAMCO de Nord Capital Investissement s'est élevé à 5 M€ et celui du FCPR PME ET TERRITOIRE à 1,5 M€, chacun réparti entre 25% d'actions et 75% d'obligations convertibles en actions. Les principaux cadres clés ont également participé à l'opération.

Cette nouvelle opération de LBO tertiaire est une opportunité qui s'inscrit pleinement dans la stratégie d'investissement du FCPR PME ET TERRITOIRE qui peut investir dans le groupe en tant que minoritaire sur la base d'une valorisation déterminée par un expert indépendant et acceptée par les actionnaires majoritaires (ainsi que les deux investisseurs tiers significatifs cédants). La thèse d'investissement est la suivante :

- ✓ Accompagner une entreprise performante dans la reprise de la majorité du capital par ses dirigeants et cadres clés ;
- ✓ Inciter les dirigeants et les cadres clés à accélérer sur la trajectoire ESG, notamment en mettant en place un contrat d'intéressement à l'attention des salariés ;
- ✓ Un potentiel de développement important en accompagnement de ses clients historiques et via le développement de nouvelles gammes de produits ;
- ✓ L'intervention de Nord Capital Investissement et du FCPR PME ET TERRITOIRE en position de minoritaires actifs pour assurer le maintien du centre de décision en Région Hauts-de-France.

PME ET TERRITOIRE et Nord Capital Investissement ont investi aux mêmes conditions financières et juridiques et à des dates de réalisation équivalentes.

#### - **H2024/SYNEIDO (10/07/2024)**

Fondé en 1977 à Lille, Syneido (DP&S à l'origine) est un acteur indépendant de référence sur le marché français de la publicité et de la communication.

Le Groupe propose une offre globale et sur mesure grâce à la complémentarité des entreprises du groupe : Elvis (publicité & territoires d'expression de marque), DPS (impact relationnel), Hobbynote (social media), Les Poupées Russes (communication luxe), Pictural Health / Capital Graphic (communication Santé), Sakara (communication à destination du secteur immobilier), Syneido Lab (tech/digital) et Logic Design (branding et innovation à destination du

secteur food et de grande consommation). Le Groupe se démarque de la concurrence en se positionnant parmi les 5 premiers indépendants français sur le marché des agences de communication.

Les dirigeants actuels, Frédéric Clipet et Guillaume Ruckebusch, ont réalisé une opération de LBO secondaire afin d'entamer la transmission aux managers clés et de fournir les moyens et outils nécessaires pour poursuivre le développement du Groupe, tant par la croissance organique que par des acquisitions. Dans ce cadre, ils ont réinvesti une part significative de leurs titres, tandis que l'investisseur historique, RE-SOURCES CAPITAL, a également renouvelé son engagement.

L'investissement dans H2024 (holding de reprise) de Nord Capital Investissement s'est élevé à 2,6 M€ et celui du FCPR PME ET TERRITOIRE à 800 k€, chacun réparti entre 50% d'actions et 50% d'obligations convertibles en actions. Les managers actionnaires ont apporté 100% de leurs titres ainsi qu'un apport supplémentaire de 200 k€ afin de se reluer.

Cette opération entre parfaitement dans la stratégie d'investissement du FCPR PME ET TERRITOIRE :

- Accompagner un groupe régional de référence sur le marché de la publicité et de la communication, maîtrisant l'ensemble de la chaîne de valeur ;
- Une équipe de management de qualité, avec notamment un duo de dirigeants complémentaires qui travaillent ensemble depuis 24 ans, qui disposent d'une solide expérience, ayant démontré leur capacité à gérer et développer sainement le Groupe et qui ont su organiser la transmission avec une équipe de directeurs complémentaires et expérimentés et engagés capitalistiquement ;
- La volonté des dirigeants de poursuivre un plan de développement ambitieux, avec plusieurs cibles de croissance externe identifiées.

PME ET TERRITOIRE et Nord Capital Investissement ont investi aux mêmes conditions financières et juridiques et à des dates de réalisation équivalentes.

### **3) Suivi des investissements réalisés (éléments détaillés en Annexe I)**

#### **a. SLP SELECTION & OPPORTUNITES**

Cette Société de Libre Partenariat gérée par Turenne Capital Partenaires a investi directement et indirectement dans environ une quarantaine de PME/ETI réparties sur le territoire national à travers des opérations de capital-développement et transmission. Il s'agit principalement de sociétés matures actives dans des secteurs diversifiés ayant prouvé leur capacité à réaliser des croissances externes et/ou à se désendetter. Pour rappel, le FCPR PME ET TERRITOIRE a souscrit fin septembre 2023 un montant de 6,985M€ en parts de commanditaires de la SLP Sélection & Opportunité

Les encours (actif net) de ce véhicule s'élèvent au 31 décembre 2024 à plus de 87,1M€.

Constituée en juin 2020, la SLP SELECTION & OPPORTUNITES dispose à date d'un portefeuille composé de 21 participations directes qui sont majoritairement des Entreprises de Taille Intermédiaires investies par le biais d'opérations capital-transmission et de 6 fonds institutionnels gérés par des entités du groupe Turenne.

Les investissements réalisés sur l'exercice 2024 s'élèvent à 18,4 M€, dont 11,2 M€ dans des investissements directs :

- 0,9 M€ sur ISCAE (Nexera) un groupe d'écoles de commerce ;
- 1,0 M€ sur Sydev, éditeur de logiciel spécialiste des métiers du bâtiment ;
- 6,0 M€ sur Ôvoyages (Moon Strategy), tour opérateur moyen et long courrier ;
- 3,0 M€ sur Mettetal (Holding Mettetal), fabricant de pièces métalliques pour l'industrie du luxe ;
- 0,2 M€ de réinvestissement dans Elap (Masha) ;
- 0,1 M€ de réinvestissement dans Furet du Nord/ Decitre (Ouisoli/ Nosoli) ;
- 7,2 M€ sur des appels de fonds institutionnels qui soulignent les synergies avec le groupe Turenne à travers la souscription de la SLP au cours de l'exercice dans ces fonds institutionnels sectoriels et régionaux (Capital Santé 3, Entreprises Libérales de Santé, Turenne Hôtellerie 3, Apport Cession Hôtellerie, Emergence ETI II, Pays de Loire Croissance 2). Ces engagements continueront à être appelés sur plusieurs années, ils permettent de donner un accès à nos souscripteurs à des fonds usuellement réservés aux institutionnels.

Outre la performance attendue, ils offrent mécaniquement une nouvelle diversification de l'actif de la SLP. Ils permettent également de favoriser des opérations de co-investissements.

- Cession :

Il n'y a pas eu de cession au cours des douze derniers mois

Au 31 décembre 2024, la valeur liquidative de la part souscrite par le FCPR PME ET TERRITOIRE est en hausse 1,17% par rapport au 31 décembre 2023, en hausse de + 2,28% depuis l'investissement par le FCPR le 30 septembre 2023 et en hausse de 21,3% sur 3 ans

Le détail des participations figure à la rubrique en Annexe 1.

## **b. NORD CAPITAL INVESTISSEMENT**

La société de capital-risque Nord Capital Investissement, dont le principal actionnaire est le Crédit Agricole Nord de France (détention du capital supérieure à 95%), est gérée par Nord Capital Partenaires (filiale de Turenne Capital Partenaires) depuis 2010. Nord Capital Investissement est la plus importante structure de capital investissement dédiée aux entreprises de la région Hauts-de-France avec plus de 130 M€ d'investissement en cours dans une cinquantaine de sociétés.

L'ancrage local de Nord Capital Investissement permet d'offrir aux décideurs et aux entrepreneurs du Nord de la France une réponse à leurs besoins de financement mais surtout d'accompagnement entrepreneurial. Cette réponse de proximité a aussi vocation d'aider les entreprises à conserver leurs centres de décision et les emplois dans la Région, et à se développer de manière autonome, en saisissant les opportunités de développement, par croissance externe et à l'international.

Le FCPR a investi 7,05M€ fin novembre 2023 à travers une augmentation de capital de Nord Capital Investissement.

L'actif net de Nord Capital Investissement s'élève au 31 décembre 2024 à 152,4 M€. Un dividende de 14,7 M€ a été distribué en juin 2024.

Disposant d'un portefeuille d'une cinquantaine de participations régionales, cette société de capital-risque a démontré au fil des années sa capacité à sélectionner des PME/ETI qui deviennent des entreprises leader de leur territoire et à maximiser leur valeur en les cédant à terme. Ces opérations contribuent à la robustesse de son résultat net qui est chaque année significatif par rapport à la taille ses capitaux propres.

Le détail des participations figure en Annexe 1.

Sur les cinq derniers exercices clos, le résultat net et les dividendes versés par Nord Capital Investissement sont les suivants :

Résultat net 2019 : 4 201 490€ // Dividendes versés en 2020 au titre de l'exercice 2019 : 7 256 038€

Résultat net 2020 : 1 288 947€ // Dividendes versés en 2021 au titre de l'exercice 2020 : 0€

Résultat net 2021 : 19 122 936€ // Dividendes versés en 2022 au titre de l'exercice 2021 : 7 221 447€

Résultat net 2022 : 17 045 799€ // Dividendes versés en 2023 au titre de l'exercice 2022 : 14 177 075€

Résultat net 2023 : 11 564 241€ // Dividendes versés en 2024 au titre de l'exercice 2023 : 10 986 028,90€ complété par un dividende exceptionnel de 3 751 159,07€.

Le résultat attendu pour l'exercice 2024 devrait être de l'ordre de 11 M€. Il est donc possible que Nord Capital Investissement puisse distribuer un dividende en 2025 au titre de l'exercice 2024 (sous réserve du vote des résolutions idoines lors de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes).

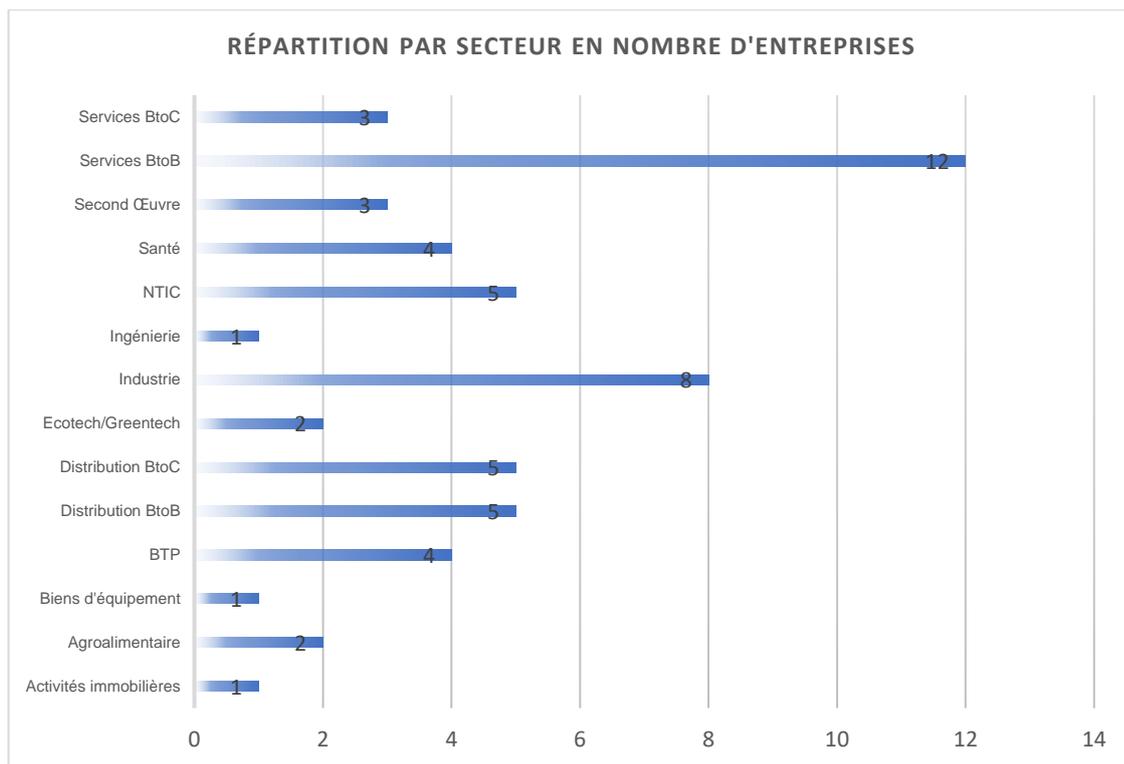
Le FCPR, qui détient 4,44% du capital de Nord Capital Investissement, a perçu sa quote-part de dividendes au premier semestre 2024, ce qui représente un rendement de 9,4% par rapport à l'actif net comptable de Nord Capital Investissement au 31 décembre 2023.

#### 4) Composition de l'actif net

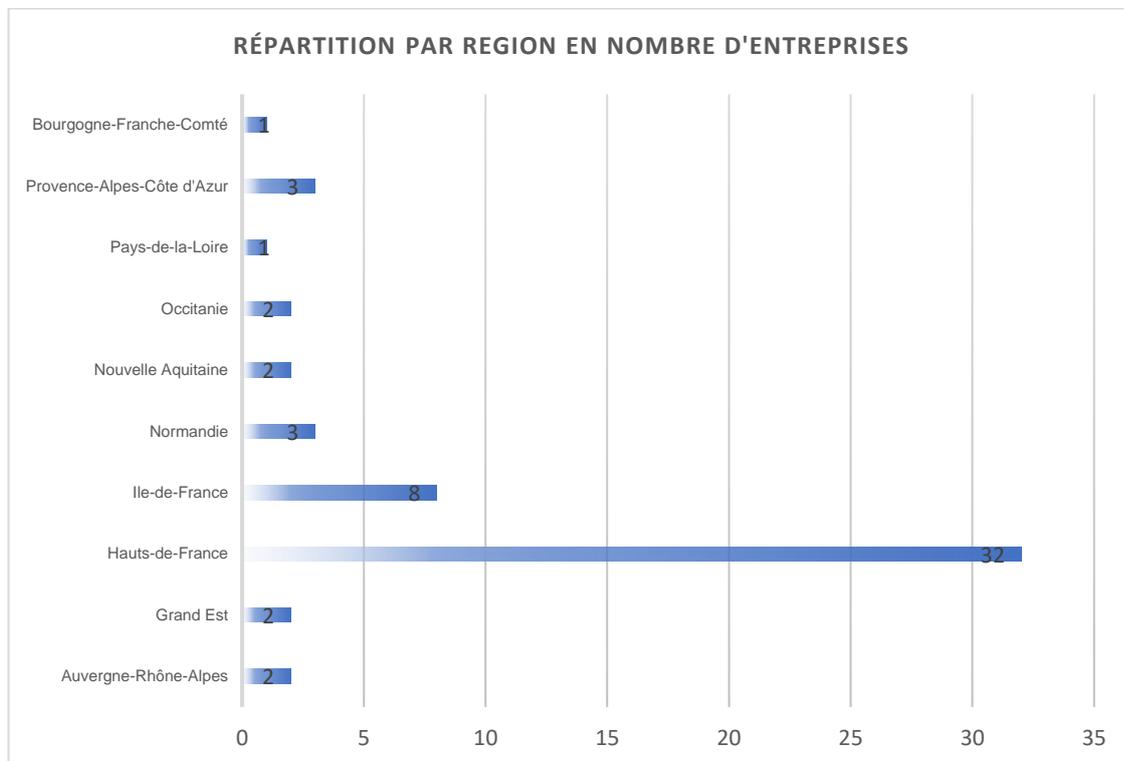
Parts de fonds français de capital-investissement	13 912 458 €
Actions françaises non cotées	778 610 €
Obligations françaises non cotées	1 638 373 €
Trésorerie nette	4 110 552 €
<b>Actif Net au 31/12/2024</b>	<b>20 439 992 €</b>

*(chiffres arrondis à l'entier supérieur)*

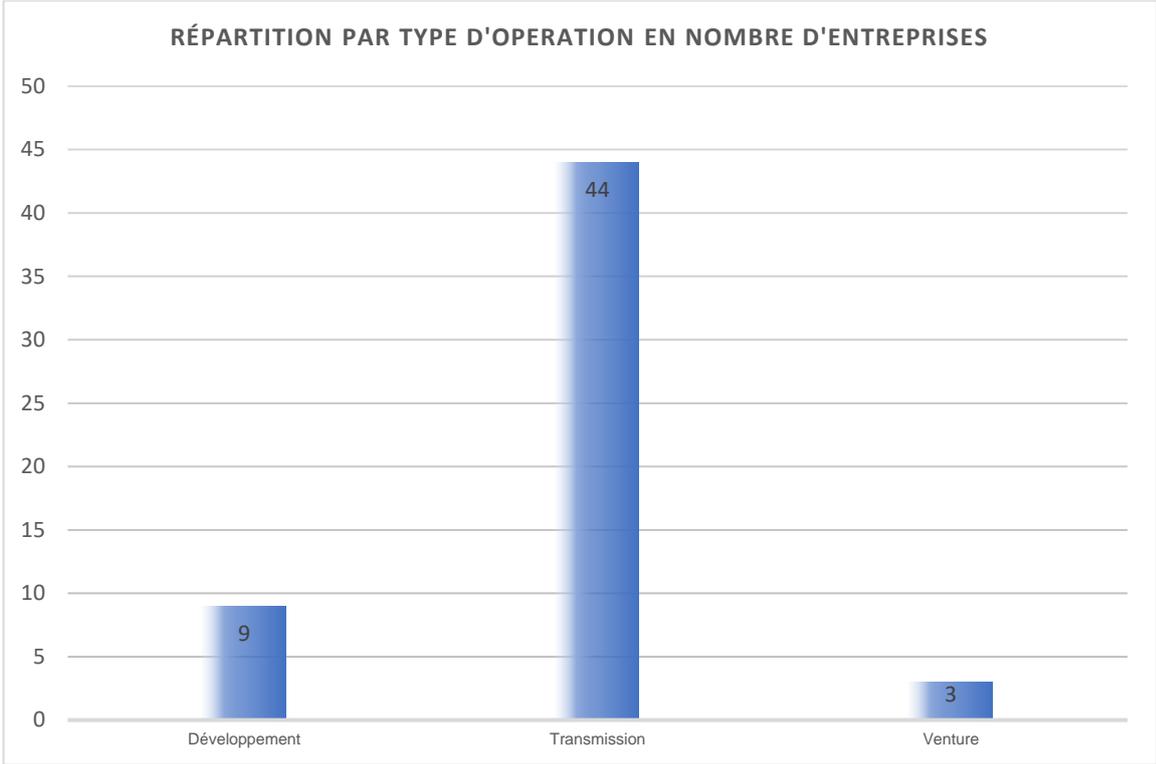
Répartition des entreprises sous-jacentes par secteur d'activités (en nombre)



Répartition des entreprises sous-jacentes par région (en nombre)



Répartition des entreprises sous-jacentes par type d'opération (en nombre)



### III. PRESENTATION DES PERFORMANCE DU FONDS

#### 1) Performance au 31/12/2024\*

Valorisation des parts	Total	Catégories de parts	
		Parts A	Parts B
Répartition de l'actif net	20 439 992 €	20 184 391 €	255 601 €
Nombre de parts		39 940	202 100
Valeur nominale		500,00 €	1,00 €
Nominal libéré		500,00 €	1,00 €
<b>Valeur liquidative</b>		<b>505,36 €</b>	<b>1,26 €</b>
Montant distribué	- €	- €	- €
DPI	-		
TVPI	1,01		
TRI net	ND		

**(1) TRI (Taux de Rentabilité Interne)** : le Taux de Rentabilité Interne est un indicateur de performance qui mesure la rentabilité annualisée moyenne d'un investissement constitué de flux négatifs (décaissements) et de flux positifs (encaissements) réels et prévisionnels à la date d'évaluation. Il est utilisé pour mesurer et suivre l'évolution de la performance des opérations de capital investissement.

**(2) DPI (Distribution to Paid In)** : Il s'agit du rapport entre (i) le montant distribué aux investisseurs et (ii) le montant investi initialement par les investisseurs. Ce ratio permet de mesurer la performance réalisée du Fonds.

**(3) TVPI (Total Value to Paid In)** : Il s'agit du rapport entre (i) le montant distribué aux investisseurs auquel s'ajoute la valeur nette d'inventaire du Fonds à la date d'évaluation, et (ii) le montant investi initialement par les investisseurs. Ce ratio permet de mesurer la performance globale du Fonds, i.e. la performance réalisée ainsi que la performance latente non réalisée du portefeuille résiduel.

*\* Les performances passées et présentes ne préjugent pas des performances futures. Le TRI mentionné à date dans le présent rapport ne constitue en aucun cas un engagement de la Société de Gestion concernant la performance finale qui sera effectivement réalisée par le Fonds lors de sa fin de vie. La performance du Fonds dépendra en grande partie du succès des fonds en portefeuille et des entreprises dans lesquelles ils sont investis. Le Fonds FCPR PME ET TERRITOIRE ne fait l'objet d'aucune garantie en capital. Ainsi, les porteurs de parts du Fonds sont exposés à un risque de perte en capital.*

#### 2) Chiffres clés au 31/12/2024

- Engagement initial : 20 212 100 €
  - o Parts A : 20 010 000 €
  - o Parts B : 202 100 €
- Engagement à la date du reporting : 20 172 100 €
  - o Parts A : 19 970 000 €
  - o Parts B : 202 100 €
- Actif Net Réévalué : 20 439 992,36 €

#### 3) Distributions effectuées sur la période

Le FCPR PME ET TERRITOIRE n'a pas réalisé de distribution sur la période.

#### 4) Historique de la Valeur Liquidative

La valeur liquidative des parts de chaque catégorie est calculée en divisant la quote-part de l'Actif Net correspondant à la catégorie de parts concernée par le nombre de parts de cette même catégorie, conformément à l'article 13 du Règlement du fonds.

Dates	Actifs nets		Nombre de titres		Valeur liquidative	
	Parts A	Parts B	Parts A	Parts B	Parts A	Parts B
31/12/2023	19 816 971,74		40 020		495,17	
30/06/2024	19 970 386,40	38 363,70	39 940	202 100	500,00	0,18
<b>31/12/2024</b>	<b>20 184 391,17</b>	<b>255 601,19</b>	<b>39 940</b>	<b>202 100</b>	<b>505,36</b>	<b>1,26</b>

Une part A souscrite à 500 € vaut 505,36 € au 31/12/2024.

#### IV. COMPTES ANNUELS

##### Compte de résultat

	Exercice 31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières</b>	
Produits sur actions	654 613,89
Produits sur obligations	54 468,72
Produits sur titres de créance	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	138 282,22
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>847 364,83</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-
<b>Sous-total Charges sur opérations financières</b>	<b>-</b>
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>847 364,83</b>
<b>Autres produits</b>	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
<b>Autres charges</b>	
Frais de gestion de la société de gestion	- 333 674,85
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	- 13 799,31
Impôts et taxes	-
Autres charges	- 5 431,08
<b>Sous total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>- 352 905,24</b>
<b>Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C= A+B</b>	<b>494 459,59</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total Revenus nets I = C + D</b>	<b>494 459,59</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations</b>	
Plus et moins-values réalisées	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
<b>Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E</b>	<b>-</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F</b>	<b>-</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F</b>	<b>-</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	- 33 925,37
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
<b>Sous total Plus ou moins-values latente nettes avant compte de régularisations G</b>	<b>- 33 925,37</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H</b>	<b>-</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H</b>	<b>- 33 925,37</b>
<b>Acomptes</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K</b>	<b>-</b>
<b>Impôt sur le résultat V</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net I + II + III -IV -V</b>	<b>460 534,22</b>

ACTIF	Exercice 31/12/2024
<b>Titres financiers</b>	
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>7 546 728,80</b>
. Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
. Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	7 546 728,80
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	<b>1 638 372,53</b>
. Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
. Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 638 372,53
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	-
. Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
. Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Titres de créances (D)</b>	-
. Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
. Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>7 144 339,31</b>
. OPCVM	-
. FIA et équivalents d'autres États membres de l'Union Européenne	7 144 339,31
. Autres OPC et fonds d'investissement	-
<b>Dépôts (F)</b>	-
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	-
<b>Prêts (H)</b>	-
<b>Autres actifs éligibles (I)</b>	-
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I)</b>	<b>16 329 440,64</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	-
<b>Comptes financiers</b>	<b>4 133 636,72</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>4 133 636,72</b>
<b>TOTAL ACTIF I + II</b>	<b>20 463 077,36</b>
<b>PASSIF</b>	Exercice 31/12/2024
<b>Capitaux propres</b>	
Capital	19 979 458,14
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	460 534,22
<b>Capitaux propres I</b>	<b>20 439 992,36</b>
<b>Passifs éligibles</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	-
. Opérations de cession sur instruments financiers	-
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	-
<b>Emprunts (C)</b>	-
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	-
<b>Sous-total passifs éligibles II = (A+B+C+D)</b>	-
<b>Autres Passifs</b>	
<b>Dettes et comptes d'ajustements passifs</b>	<b>23 085,00</b>
<b>Concours bancaires</b>	-
<b>Sous-total autres passifs III</b>	<b>23 085,00</b>
<b>TOTAL PASSIF I+II+III</b>	<b>20 463 077,36</b>

## V. RAPPORT DE GESTION

### Rappel de l'historique de la vie du fonds

---

- Date de constitution du fonds : 17 juillet 2023
- Montant de l'engagement global initial : 20,21 M€
- Montant de l'engagement global à la date du reporting : 20,17 M€
- Le Fonds est géré par Turenne Capital Partenaires et a été distribué par Crédit Agricole Nord de France

### Engagement souscrit

---

- La période de souscription du FCPR PME ET TERRITOIRE a débuté en mars 2023 et a été clôturée en octobre 2023.
- Le FCPR a collecté 20,01 M€ (parts A) au travers d'une distribution réservée aux clients sociétaires du Crédit Agricole Nord de France. Le Fonds était également éligible au plan d'épargne retraite (en compte titre).
- Environ 1 600 investisseurs particuliers ont donc pu accéder à ce Fonds de capital investissement régional, classe d'actifs traditionnellement réservée à des investisseurs institutionnels.

### Valorisation

---

Le Fonds ayant clôturé sa période de souscription avant la publication de sa première valeur liquidative, les souscripteurs de parts A ont souscrit sur la base de la valeur nominale des parts du Fonds fixée à 500 €.

Conformément à l'Article 14 du Règlement, les instruments financiers et valeurs détenus par le Fonds sont évalués par la Société de gestion selon les méthodes et critères préconisés actuellement dans le Guide International d'Évaluation à l'usage du Capital Investissement et du Capital Risque publié par l'IPEV Valuation Board (International Private Equity and Venture Capital Valuation Board).

### Mode de calcul de la Valeur Liquidative de chaque catégorie de parts

---

Toutes les distributions seront effectuées par le Fonds dans l'ordre de priorité suivant (après paiement des frais et dettes du Fonds, y compris de la Commission de Gestion) :

Les porteurs de Parts A ont vocation à percevoir, en une ou plusieurs fois, un montant égal à la valeur nominale des Parts A qu'ils détiennent, et une fois remboursée la valeur nominale des Parts A et B, 80 % des montants restant à distribuer par le Fonds. Les porteurs de Parts B ont vocation à percevoir, une fois remboursée la valeur nominale des Parts A, un montant égal à la valeur nominale des Parts B qu'ils détiennent, puis vingt pour cent (20 %) des montants restant à distribuer par le Fonds.

En cours de vie du Fonds, les distributions de revenus (sous quelque forme que ce soit, distribution ou rachat) se font exclusivement en numéraire au profit de chacune des catégories de parts en respectant l'ordre suivant :

(i) attribution prioritaire aux Parts A d'une somme égale au montant de la valeur nominale (donc hors droits d'entrée), soit cinq cents (500) euros par Part A ;

(ii) après complet remboursement des Parts A, le Fonds devra rembourser aux porteurs de Parts B un montant égal à la valeur nominale de ces parts, soit un (1) euro par Part B ;

(iii) après complet remboursement des valeurs nominale des Parts A et B, le Fonds devra répartir tous autres montants distribués, dans la proportion de quatre-vingts pour cent (80 %) aux Parts A et vingt pour cent (20 %) aux Parts B.

Dans l'hypothèse où les porteurs de Parts A ne percevraient pas le montant nominal de leurs parts, les porteurs de Parts B perdront la totalité de leur investissement dans ces Parts B.

### Performance latente

---

La valorisation au 31 décembre 2024 intègre :

- d'une part, l'évolution des valorisations des deux véhicules sous-jacents :
  - SLP SELECTION & OPPORTUNITES dont la performance de l'actif net est de + 2,28% depuis l'investissement par le FCPR le 30 septembre 2023,

- NORD CAPITAL INVESTISSEMENT dont la valorisation de l'actif net diminue légèrement de - 4,08% depuis l'investissement par le FCPR en novembre 2023, lequel a néanmoins perçu sa quote-part de dividendes au premier semestre 2024 comme indiqué ci-dessus.
  -
- d'autre part, la rémunération des liquidités dont sont déduits les frais de gestion du Fonds.

A noter que la valorisation des sociétés Dreamco et H 2024 est au prix de revient compte tenu du caractère récent des opérations.

## **Eléments d'informations légales**

---

### **1) Frais d'investissements**

Conformément au règlement, le Fonds est notamment tenu de payer en complément de la Commission de gestion :

- La rémunération du Dépositaire, du Commissaire aux Comptes et du Délégué comptable ;
- Les frais encourus dans le cadre de son fonctionnement et de son activité ;
- Les frais et dépenses facturés par des tiers (y compris tous frais d'enregistrement et honoraires de professionnels) à raison de l'identification, de l'évaluation, de la négociation, de l'acquisition, de la détention, du suivi et de la protection des investissements.
- Les frais de transactions non réalisées.

### **Frais d'acquisition**

Au cours du semestre, le fonds a pris en charge un montant de 8 013,60 € dans le cadre du dossier d'investissement Dreamco.

### **Frais de transactions non réalisées**

Au cours du semestre, le fonds a pris en charge un montant de 5 785,71 € dans le cadre du dossier non réalisé Delta.

### **Prestations de services effectuées par la Société de gestion et les sociétés qui lui sont liées au sens de l'article R214-43 du code monétaire et financier**

Aucun

### **2) Pourcentage d'actifs du Fonds faisant l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide**

Non applicable.

### **3) Nouvelle disposition prise pour gérer la liquidité du Fonds**

Pas de nouvelle disposition.

### **4) Opérations d'investissement avec un ou des souscripteurs du fonds**

Aucune.

### **5) Co-investissement et co-désinvestissement entre le Fonds et d'autres Fonds Liés**

Le FCPR PME ET TERRITOIRE et Nord Capital Investissement ont investi dans les sociétés DREAMCO et H2024 en actions et en obligations convertibles aux mêmes conditions financières et juridiques et à des dates de réalisation équivalentes, comme indiqué à la rubrique II 2° ci-dessus.

### **6) Autres opérations constitutives d'un conflit d'intérêt potentiel**

Aucune.

### **7) Politique de droit de vote**

Les droits de vote liés aux titres sont exercés conformément à la politique de vote de la Société de Gestion et dans l'intérêt des porteurs de part.

## 8) Changements substantiels

Aucun changement substantiel n'est intervenu au cours de l'exercice.

## 9) Politique de rémunération au sein de la Société de Gestion

La société de gestion s'est engagée à respecter les principes de rémunération prévus par la Directive AIFM. La politique de rémunération de Turenne Capital Partenaires est soumise à l'approbation annuelle du Conseil de Surveillance. La rémunération des Collaborateurs est fixée et révisée par le Directoire.

Les rémunérations se décomposent en une partie fixe et une partie variable. La rémunération fixe est déterminée pour rémunérer les collaborateurs au regard des obligations de leur poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise.

La partie variable, versée en numéraire en début d'année au titre de l'exercice clos, après détermination du résultat de la société, est assise sur des critères quantitatifs et qualitatifs selon que le salarié exerce des fonctions d'investissement ou des fonctions support.

Turenne Capital Partenaires a défini une politique de rémunération conforme aux dispositions communes France Invest/AFG. Celle-ci vise à assurer une cohérence entre le comportement des collaborateurs et leurs objectifs à long terme et vise notamment à dissuader la prise de risque excessive de la part d'un collaborateur à titre personnel ou dans le cadre de la gestion d'un fonds en particulier.

La répartition des parts de *carried interest* entre les collaborateurs/dirigeants est quant à elle déterminée par le Directoire en fonction de la contribution estimée de chacun. Le mécanisme de répartition des plus-values entre les investisseurs en parts ordinaires et les souscripteurs de parts de *carried interest* est de nature à garantir un alignement des intérêts entre ces derniers. Le *carried interest* pratiqué par la société est calculé sur la performance finale du fonds et non *deal by deal*.

Exercice 2024	Nombre de bénéficiaires	Rémunérations fixes	Rémunérations variables	Carried interest
<b>Total rémunérations brutes</b>	58	5 503 848	1 116 622	1 103 500
<b>Dont cadres</b>	51	5 196 298	1 093 622	1 103 500
<b>Dont non cadres</b>	7	307 550	23 000	-

Le montant total des rémunérations se rapporte au montant total des rémunérations de l'ensemble du personnel de Turenne Capital Partenaires.

## 10) Part des actifs non liquides

Du fait de sa nature, le Fonds est majoritairement constitué d'actifs non liquides. La Société de Gestion met en œuvre les dispositions nécessaires pour procéder à la cession de ces actifs dans les meilleures conditions possibles avant l'échéance finale du Fonds, afin de pouvoir procéder à sa liquidation dans les délais prévus.

Dans le cas où la part des actifs liquides ne serait pas suffisante pour faire face aux frais de fonctionnement du Fonds ainsi qu'aux demandes de rachats à titre exceptionnel prévues par le règlement du Fonds, ils seraient avancés par la Société de Gestion. Le Fonds rembourserait alors la Société de Gestion dès qu'il disposerait d'actifs liquides.

## 11) Principaux facteurs de risque

L'ensemble des risques identifiés comme pouvant avoir un impact négatif significatif sur le Fonds, son activité, ses résultats ou son évolution sont détaillés ci-après.

- Risque de perte en capital

La stratégie d'investissement mise en œuvre peut s'avérer inappropriée et se traduire par la diminution de la valeur du montant investi par le Fonds, voire la perte totale de l'investissement réalisé.

- Risque de liquidité

Les titres non cotés sont par nature peu ou pas liquides. Le Fonds est susceptible de ne pas réaliser leur cession dans les conditions de prix et de délai souhaitées par la Société de gestion, ce qui pourrait entraîner une baisse de la Valeur liquidative des parts du Fonds.

- Risque actions

Actions non cotées : Les PME/ETI Régionales dans lesquelles le Fonds investit peuvent être confrontées à des difficultés économiques, de gestion etc., qui peuvent se traduire par la diminution de la valeur du montant investi par le Fonds, voire la perte totale de l'investissement réalisé.

Actions cotées : La baisse des marchés d'actions peut entraîner une diminution de la Valeur liquidative des titres, OPC et FIA en portefeuille, donc une baisse de la Valeur liquidative du Fonds.

Actions cotées de petites et moyennes capitalisations : La baisse des marchés d'actions peut entraîner une diminution de la Valeur liquidative. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ces actions de petites capitalisations, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques de volatilité entraînant une baisse de la Valeur liquidative du Fonds plus importante et plus rapide. Cependant, ce type d'investissement ne sera pas prédominant dans la gestion du Fonds.

- Risque lié aux obligations convertibles

En matière d'obligations, il y a un risque de défaillance de l'émetteur des obligations. En cas de non-conversion des obligations convertibles, il est possible que le rendement attendu des investissements ne soit pas supérieur à celui du marché obligataire. Dans ce cas, le profil de rendement/risque sera obligataire et ne captera pas la même création de valeur qu'une action.

- Risque de taux

Le risque de taux est proportionnel à la part des actifs obligataires détenus par le Fonds (notamment des OPCVM ou des FIA monétaires, obligataires). Une hausse des taux pourrait entraîner une baisse de ces actifs et donc de la Valeur liquidative des parts du Fonds.

- Risque de crédit

Le Fonds peut investir dans des actifs obligataires, monétaires et diversifiés (c'est-à-dire à la fois en actions, et en actifs obligataires et monétaires). La dégradation de la qualité des émetteurs pourrait entraîner une baisse de la valeur des titres de crédit, ce qui pourrait entraîner une baisse de la Valeur liquidative des parts du Fonds.

- Risque lié au niveau de frais élevés

Le niveau des frais auxquels est exposé ce Fonds suppose une performance élevée, et peut donc avoir une incidence défavorable sur la rentabilité de l'investissement et engendrer une perte en capital. La performance, fonction de la composition de l'actif du Fonds, peut ne pas être conforme aux objectifs de l'investisseur.

- Risque lié à l'évaluation des titres non cotés

Compte tenu de la difficulté à estimer la valeur des titres non cotés d'une part, la Valeur liquidative du Fonds est susceptible de ne pas refléter la valeur exacte des actifs du Fonds.

- Risque de durabilité

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Fonds, y compris l'exclusion des titres de certaines Entreprises. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les Entreprises via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus, 2) des coûts plus élevés, 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs, 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

- Risque Global

Le risque global du Fonds est déterminé au moyen de la méthode du calcul de l'engagement.

## 12) Effet de levier

Le Fonds n'a pas eu recours à de l'endettement direct.



## V. LA DEMARCHE ESG

### Engagements en matière de durabilité de la Société de Gestion

---

#### 1) Engagements de Turenne Groupe et de la société de gestion

En tant qu'actionnaire de long terme, Turenne Capital Partenaires est un investisseur responsable dont la démarche s'inscrit dans le cadre de la politique et des engagements ESG de Turenne Groupe : <https://www.turennecapital.com/groupe-turenne/investisseur-responsable/nos-engagements/>

Turenne Capital Partenaires, est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable depuis 2012.

Turenne Groupe, société-mère de Turenne Capital Partenaires, est également signataire de l'Initiative Climat International, de la Charte France Invest pour favoriser la parité Femmes-Hommes dans le capital investissement et dans les entreprises et de la Charte d'engagement sur le partage de la valeur de France Invest.

Turenne Groupe est entreprise à mission depuis début 2023. Dans le cadre de son statut de société à mission, Turenne Groupe s'est fixé des objectifs pour les portefeuilles d'investissement de ses sociétés de gestion :

- Favoriser le partage de la création de valeur financière au profit du plus grand nombre des salariés des entreprises accompagnées ;
- Favoriser la création et le développement de centres de décisions dans les régions ;
- Mettre en œuvre des initiatives qui permettent aux entreprises de se développer et de réduire leur empreinte environnementale ;
- Favoriser la diversité et la parité notamment dans les organes de gouvernance.

Pour plus de détails sur la politique ESG du groupe, consultez le [rapport RSE 2024](#)

En cohérence avec les engagements et la politique ESG de Turenne Groupe, Turenne Capital Partenaires s'engage ainsi à promouvoir les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) auprès de ses participations comme facteur de création de valeur et à accompagner les dirigeants dans leur démarche de responsabilité sociale d'entreprises (RSE).

#### 2) Gouvernance ESG du Groupe

La mise en œuvre de la politique ESG du Groupe s'appuie sur une gouvernance dédiée.

Le **comité exécutif** de Turenne Groupe définit et valide la politique ESG.

La mise en œuvre opérationnelle de la politique ESG est coordonnée par la Directrice ESG avec l'appui du **Comité « Turenne Engagé pour Demain »**, composé de 16 membres issus des différentes équipes d'investissement, représentatives des expertises sectorielles, des sociétés de gestion et des bureaux régionaux du Groupe. Ce comité propose le plan d'action ESG et accompagne les équipes d'investissement à déployer et mettre en œuvre ces engagements.

En tant que société à mission, Turenne Groupe a également mis en place un **comité de mission** dont le rôle est de questionner le modèle de la mission et les objectifs retenus ainsi que d'évaluer l'efficacité de l'entreprise pour accomplir cette mission et atteindre ses objectifs.

#### 3) Démarche de responsabilité sociale interne de la société de gestion (RSE)

Turenne Capital Partenaires s'attache à exercer ses activités de manière responsable, en mettant en œuvre une démarche RSE vis-à-vis de ses propres collaborateurs et activités autour des axes suivants :

- **Partager la création de valeur** : 100 % des collaborateurs sont actionnaires du groupe (des campagnes sont régulièrement organisées pour permettre aux nouveaux arrivants de devenir actionnaires) ; plan d'épargne salariale abondé par l'employeur (maximum prévu par la loi)
- **Favoriser la diversité** : Comex paritaire et 40 % de femmes au sein des équipes d'investissement du Groupe
- **Politique environnementale** : zéro plastique à usage unique : machines à café en grain éco-responsable et fontaines à eau / verres et gourdes à disposition des collaborateurs et visiteurs, forfait Mobilité Durable, bilan carbone actualisé en 2024, fresque du Climat à destination de l'ensemble des collaborateurs en décembre 2022, tri des déchets
- **Mécénat** :
  - **La Fondation Béatrice Denys**, placée sous l'égide de la Fondation pour la Recherche Médicale et dont Turenne Capital Partenaires est le premier donateur, récompense un projet scientifique médical d'excellence en allouant une subvention pouvant aller jusqu'à 150 000 euros destinée à financer de

l'équipement, du fonctionnement ou du personnel. Son objectif est de soutenir des projets scientifiques issus de la recherche académique française pour apporter un bénéfice thérapeutique aux patients et professionnels de santé, avec le souhait de contribuer vertueusement à l'écosystème de l'innovation scientifique en France. Depuis sa création, la Fondation a récompensé 24 projets au sein de laboratoires académiques dont 8 sont désormais des entreprises actives à ce jour.

- **Journée de solidarité** : Depuis 2024, les collaborateurs bénéficient d'une journée de travail à consacrer à une mission solidaire auprès d'une association via un partenariat avec la plateforme Vendredi.

## Engagements spécifiques du Fonds

---

### 1) Classification du fonds conformément au Règlement SFDR

#### Classification

Le FCPR PME ET TERRITOIRE est classé article 8 au sens du Règlement SFDR et prend en compte les incidences négatives.

#### Intégration des risques de durabilité et prise en compte des incidences négatives

Le Règlement SFDR définit le risque en matière de durabilité comme : « *un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement* ». Les incidences négatives sur les facteurs de durabilité correspondent aux impacts que peuvent avoir les décisions d'investissement sur l'environnement ou la Société.

L'intégration des risques de durabilité et la prise en compte des principales incidences négatives sont assurées dans le cadre de l'intégration ESG qui se traduit dans le cycle d'investissement selon les étapes suivantes :

- Exclusions sectorielles et normatives appliquées conformément au règlement
- Les incidences négatives sociales et environnementales sont par nature dépendantes du secteur d'activité, de la taille de l'entreprise, de sa localisation et de sa situation. C'est pourquoi une analyse est systématiquement menée en phase préinvestissement par les équipes de gestion. Cela permet ensuite de mettre en place des actions dans le cadre du dialogue de gestion avec les dirigeants et les co-investisseurs le cas échéant.
- Des clauses ESG sont systématiquement intégrées dans les pactes d'actionnaires, ainsi qu'une clause éthique permettant de s'assurer de l'engagement des coactionnaires et des dirigeants concernant le respect des Principes du Pacte Mondial et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales.
- Un questionnaire ESG annuel est également envoyé à nos participations qui permet de suivre les incidences négatives dans le temps et de détecter d'éventuelles dérives nécessitant un plan d'action.
- Les objectifs de la politique ESG de Turenne Groupe couvrent par ailleurs la mise en place d'initiatives au sein des participations permettant de réduire leur empreinte environnementale, ce qui permet de couvrir les principales incidences environnementales (PAI 1 à 9). Ils visent aussi à favoriser la diversité et la parité, notamment au sein des organes de gouvernance des entreprises investies, ce qui couvre notamment les incidences relatives à la mixité au sein des organes de gouvernance (PAI 13).

### 2) Caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il s'est engagé sur une part minimale de 50% de l'actif net en investissements durables visant un objectif social.

Pour rappel, les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds sont :

- Permettre le développement et la transition actionnariale/managériale des entreprises dans les territoires et principalement dans les Hauts-de-France ;
- Favoriser le développement et le maintien des centres de décisions en régions.

Les informations détaillées sur ces caractéristiques et notamment leur suivi, la prise en compte des incidences négatives sont disponibles dans l'Annexe 2 jointe au présent rapport.

**VI. ANNEXES**

**ANNEXE 1 : PORTEFEUILLE DU FCPR PME ET TERRITOIRE**

**ANNEXE 2 : INFORMATIONS RELATIVES AU REGLEMENT SFDR**

## ANNEXE 1 : PORTEFEUILLE DU FCPR PME ET TERRITOIRE

### Participations détenues en direct au 31/12/2024

Société	Secteur	Type d'opération	Date investissement par le fonds	Département	Région	Montant investi	Valorisation au 31/12/2024
DREAMCO / ALVENE	Services B to B	Transmission	23/05/2024	80 - Somme	Hauts-de-France	1 514 440,00 €	1 601 807,73 €
H 2024 / SYNEIDO	Services B to B	Transmission	10/07/2024	59 - Nord	Hauts-de-France	800 000,00 €	815 174,80 €

### Véhicules d'investissement dans le portefeuille au 31/12/2024

(hors supports utilisés pour la gestion de la trésorerie)

Société	Année de constitution	Nombre de titres détenus	Valeur Liquidative souscription	Souscription dans le Fonds	Devise du Fonds	Valeur Liquidative au 31/12/2024	Valorisation au 31/12/2024
NORD CAPITAL INVESTISSEMENT	1974	226 510	31,15 €	7 055 786,50 €	EUR	29,88 €	6 768 118,80 €
SLP SELECTION & OPPORTUNITES	2020	112,44178	62 123,71 €	6 985 300,00 €	EUR	63 538,12 €	7 144 339,31 €

## Entreprises sous-jacentes des Véhicules dans le portefeuille du FCPR au 31/12/2024

Raison sociale - Entité Investie	Secteur	Type d'opération	Date investissement par le fonds / véhicule	Département	Région
ADVITAM PARTICIPATIONS	Agroalimentaire	Développement	06/12/2019	62-Pas-de-Calais	Hauts-de-France
AIRFLUX	Industrie	Transmission	06/10/2014	59-Nord	Hauts-de-France
APSIDE ADVANCE	NTIC	Transmission	18/01/2018	75-Paris	Ile-de-France
BATILOC INVESTISSEMENT	Services BtoB	Transmission	22/10/2021	59-Nord	Hauts-de-France
BELTA	Services BtoB	Transmission	23/07/2019	59-Nord	Hauts-de-France
BOSSOL PARTNERS/BLANCHEPORTE	Distribution BtoC	Transmission	12/07/2022	59-Nord	Hauts-de-France
CATHYLAIN PARTICIPATIONS/MALHERBE	Services BtoB	Transmission	19/01/2023	14-Calvados	Normandie
CLOVER/NORD COFFRAGE	BTP	Transmission	19/03/2019	59-Nord	Hauts-de-France
DAMARTEX	Distribution BtoC	Transmission	31/12/2014	59-Nord	Hauts-de-France
DEMGY CAP	Industrie	Transmission	04/12/2023	27-Eure	Normandie
DIAGRAMS TECHNOLOGIES	NTIC	Venture	08/02/2021	59-Nord	Hauts-de-France
DREAMCO	Industrie	Transmission	23/05/2024	80-Somme	Hauts-de-France
DUBOCAGE	Distribution BtoB	Transmission	31/12/2007	59-Nord	Hauts-de-France
EMI	Second Œuvre	Transmission	12/12/2023	38-Isère	Auvergne-Rhône-Alpes
ENERGIC	Services BtoB	Venture	20/12/2018	59-Nord	Hauts-de-France
ENERGIE SERVICE	Services BtoB	Transmission	24/05/2022	59-Nord	Hauts-de-France
ENVOYE SPECIAL HOLDING	Services BtoB	Transmission	30/07/2020	59-Nord	Hauts-de-France
EPERON FINANCE/ROGER DELATTRE	BTP	Transmission	21/07/2023	62-Pas-de-Calais	Hauts-de-France
ESPACE FREELANCE INVESTISSEMENT 2	Services BtoB	Transmission	03/05/2016	59-Nord	Hauts-de-France
FF AVENIR/LA FOIREFOUILLE	Distribution BtoC	Transmission	22/07/2021	34-Herault	Occitanie
FINANCIÈRE TRIO/PROVOST	Industrie	Transmission	31/12/2013	59-Nord	Hauts-de-France
FINOPALE/INTEROR	Santé	Transmission	06/10/2020	62-Pas-de-Calais	Hauts-de-France
FINSIG/COUSIN SURGERY	Santé	Transmission	20/12/2022	59-Nord	Hauts-de-France

Raison sociale - Entité Investie	Secteur	Type d'opération	Date investissement par le fonds / véhicule	Département	Région
GROUPE ESTEMI (Unifea Invest)	Second Œuvre	Transmission	17/12/2021	33-Gironde	Nouvelle Aquitaine
H 2024	Services BtoB	Transmission	10/07/2024	59-Nord	Hauts-de-France
HOLDING METTETAL	Industrie	Développement	20/12/2024	89-Yonne	Bourgogne-Franche-Comté
IBIZA	Biens d'équipement	Développement	25/07/2022	66-Pyrénées Orientales	Occitanie
JLPP ENTREPRENEURS/PAPREC	Ecotech/Greentech	Transmission	30/03/2022	75-Paris	Ile-de-France
KALI ENVIRONNEMENT	Ecotech/Greentech	Transmission	06/07/2021	59-Nord	Hauts-de-France
GOLDEN BLUE II/LE TEMPS DES CERISES	Distribution BtoC	Transmission	30/09/2022	13-Bouches-du-Rhône	Provence-Alpes-Côte d'Azur
LELEU INVEST	BTP	Transmission	01/02/2022	59-Nord	Hauts-de-France
LES BRONZES D'INDUSTRIE - L.B.I.	Industrie	Transmission	21/12/2022	57-Moselle	Grand Est
MICHKA/ELAP	Santé	Transmission	28/07/2022	83-Var	Provence-Alpes-Côte d'Azur
MOON STRATEGY	Services BtoC	Développement	18/12/2024	92-Hauts-de-Seine	Ile-de-France
NEO2 (VERNIER)	Ingénierie	Transmission	26/07/2023	92-Hauts-de-Seine	Ile-de-France
NEXERA (ISCAE)	Services BtoC	Développement	28/03/2024	06-Alpes Maritimes	Provence-Alpes-Côte d'Azur
NEXTA 2022	Services BtoB	Transmission	31/12/2007	75-Paris	Ile-de-France
NOBINVEST 2A/LNA SANTE	Santé	Transmission	30/11/2016	44-Loire-Atlantique	Pays-de-la-Loire
NORD CAPITAL PARTENAIRES	Services BtoB	Développement	31/12/2010	59-Nord	Hauts-de-France
ONLINE BUSINESS ENTREPRISES (OBE)	Distribution BtoB	Transmission	01/04/2021	78-Yvelines	Ile-de-France
O-NYX/JACQUART	Industrie	Transmission	16/06/2016	59-Nord	Hauts-de-France
OUISOLI/GROUPE NOSOLI	Distribution BtoC	Transmission	23/06/2022	59-Nord	Hauts-de-France
PATRIMOINE INVESTISSEMENT/BATTAIS	BTP	Transmission	02/03/2023	59-Nord	Hauts-de-France
PDO-SIEGE	Services BtoC	Développement	29/07/2021	59-Nord	Hauts-de-France
PLISSON (SAPH)	Second Œuvre	Développement	31/03/2022	94-Val-de-Marne	Ile-de-France
PLSVP HOLDING/SINGER SAFETY	Distribution BtoB	Transmission	31/12/2006	62-Pas-de-Calais	Hauts-de-France
SEE GROUP	Distribution BtoB	Transmission	02/04/2015	59-Nord	Hauts-de-France

Raison sociale - Entité Investie	Secteur	Type d'opération	Date investissement par le fonds / véhicule	Département	Région
<b>SERGIC INVEST</b>	Activités immobilières	Transmission	31/12/2005	59-Nord	Hauts-de-France
<b>SOFRILOG</b>	Services BtoB	Transmission	15/05/2019	14-Calvados	Normandie
<b>SYDEV</b>	NTIC	Développement	17/07/2024	38-Isère	Auvergne-Rhône-Alpes
<b>VENI VITI</b>	Distribution BtoB	Transmission	24/02/2022	33-Gironde	Nouvelle Aquitaine
<b>VIASPHERE GROUP</b>	Services BtoB	Transmission	27/09/2022	68-Haut-Rhin	Grand Est
<b>VITALIS GROUPE</b>	Agroalimentaire	Transmission	10/05/2023	59-Nord	Hauts-de-France
<b>WENIUS</b>	NTIC	Venture	26/02/2019	59-Nord	Hauts-de-France
<b>WIPYA/WILLEFERT/HYPNIA</b>	Industrie	Transmission	29/04/2021	59-Nord	Hauts-de-France
<b>XOS DEVELOPEMENT</b>	NTIC	Transmission	22/12/2022	92-Hauts-de-Seine	Ile-de-France

## Autres Véhicules détenus par les Véhicules du portefeuille du FCPR au 31/12/2024

Fonds	Stratégie d'investissement	Secteur	Type d'opération	Date investissement par le fonds / véhicule	Région
CAPITAL SANTE 1	Investir sur le secteur de la Santé au sens large en PME/ETI matures	Santé	Développement / Transmission	septembre-11	France entière
TURENNE HOTELLERIE 2	Investir en sociétés hôtelières à travers la détention des murs et le fonds de commerce	Hôtellerie	Développement / Transmission	mai-19	France entière
SAINTE AUGUSTIN PARTICIPATIONS	Investir en secondaire sur PME/ETI	Diversifié	Secondaire	juillet-20	France entière
CAPITAL SANTE 2	Investir sur le secteur de la Santé au sens large en PME/ETI matures	Santé	Développement / Transmission	juillet-20	France entière
SUD REBOND	Investir en PME/ETI situées dans la région Sud	Diversifié	Transmission	mai-21	Sud - PACA
TURENNE HOTELLERIE 3	Investir en sociétés hôtelières à travers la détention des murs et le fonds de commerce	Hôtellerie	Développement / Transmission	juillet-23	France entière
EMERGENCE ETI 2	Investir dans des sociétés non cotées du B2B appartenant au secteur de l'ingénierie et services à l'environnement, digital, service de niche	Ingénierie et services à l'environnement	Transmission	février-24	France entière
PAYS DE LA LOIRE CROISSANCE 2	Investir dans le renforcement du capital de PME industrielles ou offrant des services à l'industrie en région Pays de la Loire	Industrie / Service à l'industrie	Développement	mars-24	Pays de la Loire
ENTREPRISES LIBERALES DE SANTE	Investir dans le développement des professions libérales de santé à plateaux techniques	Santé	Développement / Transmission	avril-24	France entière
APPORT CESSION HOTELLERIE	Investir en sociétés hôtelières à travers la détention des murs et du fonds de commerce	Hôtellerie	Développement / Transmission	avril-24	France entière
CAPITAL SANTE 3	Investir sur le secteur de la Santé au sens large en PME/ETI matures	Santé	Développement / Transmission	décembre-24	Europe

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : **PME ET TERRITOIRE**

Identifiant d'entité juridique :  
**969500F1LSFIJATQL679**

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_ %

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 64 % d'investissements durables

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_ %

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit

**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

Dans le cadre de sa politique d'investissement, le Fonds entend :

- Permettre le développement et la transition actionnariale/managériale des entreprises dans les territoires et principalement dans les Hauts-de-France ;
- Favoriser le développement et le maintien des centres de décisions en régions.

Pour cela, le Fonds s'assure sur l'ensemble des participations :

- D'analyser la contribution des entreprises du portefeuille au développement de l'activité et de l'emploi dans leurs territoires ;

- D'anticiper les impacts négatifs et les risques liés à des pratiques susceptibles d'entraîner des licenciements massifs et/ou des délocalisations ;
- Qu'aucun investissement ne porte de préjudice important aux principales incidences négatives selon le principe « Do No Significant Harm », (DNSH, en anglais) du règlement SFDR ;
- Que chaque investissement soit conforme aux pratiques de bonne gouvernance.

Les investissements réalisés répondent à ces caractéristiques environnementales et sociales.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales et sociales promues par PME ET TERRITOIRE sont les suivants :

Emplois maintenus et créés par les participations directes et indirectes présentes dans la zone géographique d'investissement du Fonds	Nb d'emplois (ETP) en France		Nb d'emplois (ETP) en Région Hauts-de-France	
	2023	2024	2023	2024
<b>Total</b>	<b>24 062</b>	<b>23 805</b>	<b>6 802</b>	<b>6 810</b>

NB : Les données reportées concernent uniquement les entreprises investies directement par les sociétés Nord Capital Investissement et la SLP Sélection & Opportunités ainsi que les sociétés investies directement par le fonds PME et Territoire.

<b>Part des entreprises en portefeuille dont les sièges sociaux et/ou centres opérationnels sont dans les Hauts-de-France</b>	57%
---	-----

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les objectifs d'investissement durable poursuivis par le fonds sont le maintien de centres de décision dans les régions et la création d'emploi. Sont considérés comme des investissements durables les investissements dans des sociétés qui ont pour objectifs de faire croître leur chiffre d'affaires et une croissance des effectifs de 10% sur la période de détention du Fonds (y compris croissances externes).

Les investissements réalisés par le Fonds contribuent à ces objectifs :

- Nord Capital Investissement a notamment pour vocation d'aider les entreprises à conserver les centres de décision et les emplois dans la Région Hauts-de-France, et à se développer de manière autonome, en saisissant les opportunités de développement, par croissance externe et à l'international.
- La SLP Sélection & Opportunités a pour stratégie d'accompagner les PME et ETI régionales en capital développement et transmission par renforcement des fonds propres et financement des opérations de croissance externe dans l'ensemble des secteurs d'activité.
- Les opérations 2024 dans H 2024 (Syneido) et DREAMCO (Alvène) avait toutes deux pour objectif d'accompagner la transmission aux managers et cadres clés et d'assurer le maintien du centre de décision de ces sociétés en Région Hauts-de-France.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Les investissements font l'objet d'une analyse ESG préalable qui s'appuie en partie sur les indicateurs d'incidences négatives et permet

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

de s'assurer qu'aucun préjudice significatif sur le plan environnemental ou social n'est identifié. Des audits juridiques et sociaux sont conduits préalablement aux investissements afin de s'assurer du respect de la réglementation relative au droit du travail notamment. Les indicateurs concernant les incidences négatives sont également collectés auprès des entreprises investies directement via le Fonds et indirectement via Nord Capital Investissement et la SLP Sélection & Opportunités (investissements directs de ces sociétés) dans le cadre de l'enquête ESG annuelle.

Les indicateurs PAI sont disponibles à la fin de la présente annexe.

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de L'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

Les investissements sont réalisés dans des entreprises françaises et le Fonds s'assure du respect des réglementations locales en matière de droit du travail. Les due diligence juridiques et sociales n'ont pas révélé de manquement à ces principes. Dans le cadre du reporting annuel, les sociétés n'ont reporté aucune violation de ces principes.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

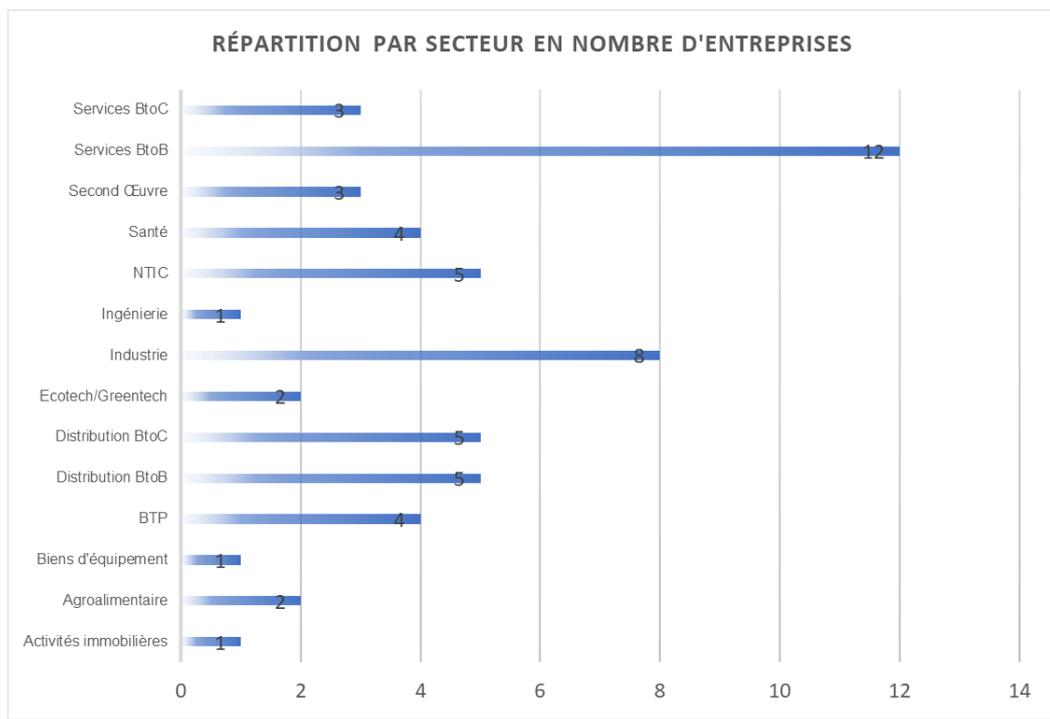
Les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont évaluées dans le cadre de l'analyse initiale puis du suivi des participations. Nord Capital Investissement et la SLP Sélection & Opportunités sont classés « article 8 » au sens de SFDR depuis début 2024 et prennent en compte les principales incidences négatives. En cas d'incidences significatives identifiées au cours de la vie en portefeuille, un dialogue est engagé avec la Société concernée.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Nord Capital Investissement	Voir répartition par secteur d'activité ci-dessous	34 %	France
SLP Sélection & Opportunités		34 %	France
DREAMCO (Alvène)	28.25Z : Fabrication d'équipements aéronautiques et frigorifiques industriels	7 %	France
H 2024 (Syneido)	73.11Z : Activités des agences de publicité	4 %	France

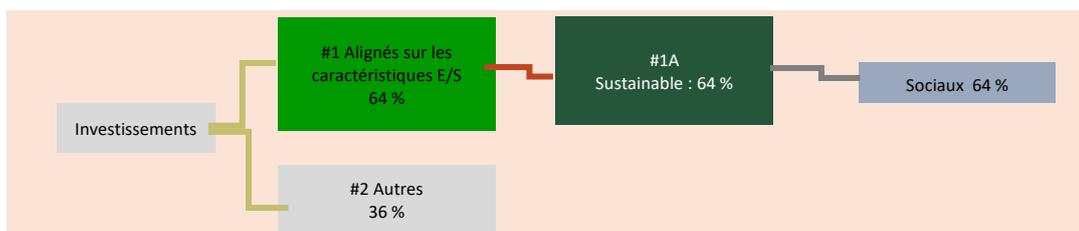


### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés à la durabilité était de 64 %.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

- **Quelle était l'allocation des actifs ?**



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. Celle-ci comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Deux investissements ont été réalisés en 2024 : Syneido (H 2024) dans le secteur des services B to B, ALVENE (DREAMCO) dans le secteur de l'industrie.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds s'est engagé sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social de 50%.

L'ensemble des investissements directs sous-jacents des sociétés NORD CAPITAL INVESTISSEMENT et de la SLP Sélection & Opportunités, ainsi que les investissements directs du Fonds, sont considérés comme durables sur le plan social. En effet, les sociétés ont toutes pour objectif leur développement et la croissance des effectifs et aucun siège social n'a été relocalisé. La proportion d'investissements durables sur le plan social s'élève à 64 % à fin 2024.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « autres » représente des placements liés à la gestion de la trésorerie du Fonds, ainsi que les placements en OPCVM monétaires/obligataires et les placements dans des parts de Fonds réalisés par les deux principaux sous-jacents du FCPR (Nord Capital Investissement et SLP Sélection et Opportunités).

Aucune garantie environnementale ou sociale minimale ne s'applique à ces investissements, bien que certains fonds sous-jacents réalisent une analyse ESG sur les entreprises qui composent leur portefeuille. Les caractéristiques environnementales ou sociales de ces fonds et l'objectif d'investissement durable visé le cas échéant peuvent ne pas être totalement alignés avec les caractéristiques et objectifs sociaux promus par le FCPR PME et Territoire.



### Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales en 2024 sont :

- L'analyse de l'éligibilité géographique des opportunités et de la volonté de l'entreprise de se développer sur son territoire
- L'exclusion de certains secteurs d'activités tels que définis à l'article 30 du règlement
- L'intégration systématique de clauses ESG dans les pactes d'actionnaires
- Une enquête ESG annuelle incluant la revue des créations d'emplois des entreprises sous-jacentes au cours de la période de référence, l'analyse des pratiques de gouvernance et le respect du principe « Do No Significant Harm » (via notamment l'absence de délocalisation du siège social ou principal centre opérationnel)
- La participation à la gouvernance des entreprises via un siège dans les comités stratégiques ou autres instances de surveillance et le dialogue régulier avec les participations sur le plan de développement et le plan de recrutement et l'accompagnement aux opérations de croissance externe le cas échéant.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable, aucun indice de référence n'a été désigné.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

## **Indicateurs relatifs aux principales incidences négatives du fonds PME ET TERRITOIRE (données au 31/12/2024)**

NB. Les indicateurs ont été calculés sur la base des déclarations des sociétés en portefeuille. Toutes n'ont pas finalisé leur reporting à date de publication de la présente annexe. Le taux de couverture est indiqué en nombre d'entreprises ayant reporté l'indicateur.

### ***a. Indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des participations investies en direct par le fonds PME ET TERRITOIRE***

Sous section	PAI	Elément de mesure	Incidences exercice [2024]	Taux de couverture
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	0,13 TCO2e	1/2
		Emissions de GES de niveau 2	0 TCO2e	1/2
		Emissions de GES de niveau 3	2 TCO2e	1/2
		Emissions totales de GES	1090,2 TCO2e	2/2 <sup>1</sup>
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	454,51 TCO2e/M€ investi	2/2
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	1005,8 TCO2e / M€ CA	2/2
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0 %	2/2
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	I. Part de la consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	95 %	2/2
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	II. Part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	NA	Aucune société ne produit de l'énergie.	
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	Section C - industries manufacturières : 17.46 MWh/M € CA	2/2 (NB : Une seule société dans un secteur à fort impact climatique)	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés	0 %	2/2

<sup>1</sup> L'une des deux sociétés a communiqué son empreinte carbone globale sans être en mesure de la répartir par scope. L'essentiel provient du scope 3.

		dans ou à proximité des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones		
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0 T	2/2
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0 T	2/2
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondiale de Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	2/2
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	100 %	2/2
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	7,60 %	2/2
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio moyen d'hommes dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	69,5 %	2/2
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	2/2

**b. Indicateurs relatifs aux principales incidences négatives de la SLP Sélection & Opportunités**

Sous section	PAI	Elément de mesure	Incidences exercice [2024]	Taux de couverture
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	226,57 TCO2e	9/20
		Emissions de GES de niveau 2	52,19 TCO2e	8/20
		Emissions de GES de niveau 3	11654,53 TCO2e	8/20
		Emissions totales de GES	11933 ,29 TCO2e	9/20
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	524,08 TCO2e / M€ investi	9/20
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	417,01 TCO2e / M € CA	9/20
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0%	20/20
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	I. Part de la consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	90 %	14/20
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	II. Part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	90%	1/1 (une seule société produit de l'énergie sur site)	
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	Section C - INDUSTRIE MANUFACTURIERE: 28,57 MWh/M€ CA Section G - COMMERCE DE GROS ET DE DETAILS : 5,96 MWh/M€ CA	14/20	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0%	20/20

Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0 T	16/20
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,36 T	15/20
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondiale de Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	20/20
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	100 %	18/20
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	19,50 %	10/20
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio moyen d'hommes dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	74,91 %	17/20
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0 %	20/20

**c. Indicateurs relatifs aux principales incidences négatives de NORD CAPITAL INVESTISSEMENT**

Sous section	PAI	Elément de mesure	Incidences exercice [2024]	Taux de couverture
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	2067,99 TCO2e	15/38
		Emissions de GES de niveau 2	127,09 TCO2e	12/38
		Emissions de GES de niveau 3	36214,25 TCO2e	14/38
		Emissions totales de GES	38409,88 TCO2e	15/38
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	730,09 TCO2e / M€ investi	15/38
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	521,53 TCO2e/ M€ CA	15/38
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0%	38/38
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	I. Part de la consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	96 %	19/38
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	II. Part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	0 %	1/1 (une seule société en portefeuille déclare produire de l'énergie sur site)	
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en MWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	Section A - AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE : 4,38 MWh/ M€ CA Section C – INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE: 119,94 MWh/M€ CA Section G – COMMERCE DE GROS ET DE DETAILS : 4, 83 MWh / M € CA Section H – TRANSPORTS ET STOCKAGE :	19/38	

			0,25 MWh / M€ CA	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0%	38/38
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,07 T	18/38
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	483,04 T	18/38
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondiale de Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	38/38
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	97 %	30/38
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	8,30 %	20/38

	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio moyen d'hommes dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	78,52 %	27/38 (à noter, plusieurs sociétés n'ont pas de comité de direction)
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	38/38